

Recouvrement de déductions pour un régime d'épargne-actions (REA II)

Ce formulaire s'adresse à vous si vous êtes un particulier qui résidait au Québec le 31 décembre 2016 et qu'au cours de l'année 2016, vous avez retiré des actions ou des titres inclus dans votre REA II. Il permet de déterminer le montant du recouvrement de déductions pour REA II dont vous avez bénéficié dans votre déclaration de revenus de 2014 et que vous pourriez avoir à inclure dans votre revenu.

Vous devez conserver ce formulaire pour pouvoir nous le fournir sur demande.

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom
Adresse	Code postal

2 Régime d'épargne-actions (REA II)

2.1 Coût rajusté des actions et des titres inclus dans votre REA II au 31 décembre 2016

Coût rajusté des actions et des titres inclus dans votre REA II au 31 décembre 2015 (ligne 14 du formulaire TP-965.55.R de 2015)	10		
Coût rajusté des actions valides achetées et incluses dans votre REA II en 2016 (relevé 7, case B)	+	11	
Additionnez les montants des lignes 10 et 11.	=	12	
Coût rajusté des actions et des titres retirés de votre REA II en 2016 (relevé 7, case C)	-	13	
Montant de la ligne 12 moins celui de la ligne 13	=	14	
Coût rajusté des actions et des titres inclus dans votre REA II au 31 décembre 2016			

2.2 Recouvrement de déductions pour REA II

Montant de la ligne 13			
Montant de couverture déficitaire pour l'année 2016 (relevé 7, case D)	+	21	
Additionnez les montants des lignes 20 et 21.	=	22	

Déduction pour REA II dont vous avez bénéficié en 2014 (montant de la ligne 51 du formulaire TP-965.55 de 2014)			
Recouvrement de déductions pour REA II pour l'année 2015 (montant de la ligne 37 du formulaire TP-965.55.R de 2015)	-	26	
Montant de la ligne 24 moins celui de la ligne 26	=	27	

Montant de la ligne 14			
Montant de la ligne 21			
Montant de couverture déficitaire pour l'année 2015 (ligne 21 du formulaire TP-965.55.R de 2015)	+	30	
Montant de couverture déficitaire pour l'année 2014 (ligne 21 du formulaire TP-965.55 de 2014)	+	31	
Additionnez les montants des lignes 29 à 31.	=	33	
Montant de la ligne 28 moins celui de la ligne 33. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	34	
Montant de la ligne 27 moins celui de la ligne 34. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	36	

Inscrivez le **moins** élevé des montants des lignes 22 et 36. Reportez-le à la ligne 154 de votre déclaration de revenus.

Recouvrement de déductions pour REA II

37		

